

PLAN DE RELANCE : accélération des crédits en 2022 pour les infrastructures ?

Malgré l'effort d'investissement observé en faveur des travaux d'infrastructures dans le plan France Relance, le taux d'exécution des crédits n'a pas été suffisant pour générer un effet de relance massif pour les Travaux Publics. Les montants inscrits dans le Projet de Loi de Finances, laissent entrevoir un effet plus important pour le secteur en 2022.

France relance : bilan d'un an de mise en œuvre

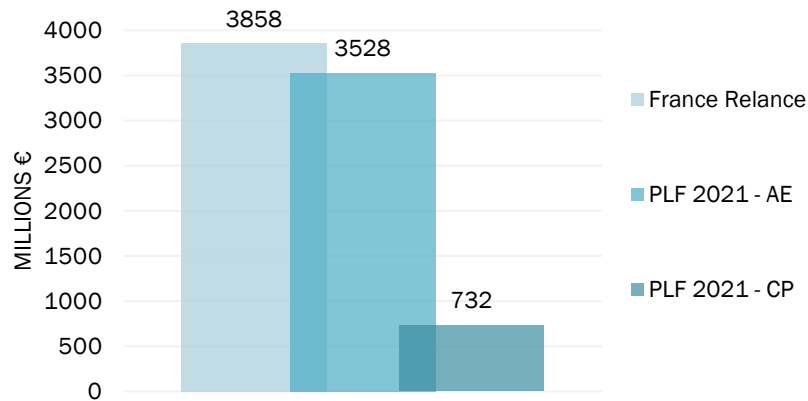
En 2020, le gouvernement a présenté un plan de relance dans lequel une part des crédits étaient fléchés vers les infrastructures. Parmi les 100 Md€ annoncés environ 3,9 Md€ pouvaient être rattachés directement à des projets d'infrastructures, essentiellement sur la période 2021 – 2022. Près de 80% de ces investissements étaient en lien avec la transition écologique et plus de 60% concernaient le secteur des transports.

[Dans le bilan présenté à l'automne 2021](#), un an après la mise en œuvre du plan, le gouvernement indique que 10 Md€ ont déjà été engagés pour la transition écologique, dont notamment 2 Md€ pour la modernisation des infrastructures ferroviaires, 480 M€ pour les mobilités du quotidien et 274 M€ pour soutenir des projets dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

Un retour sur les engagements prévus pour 2021

Dans la mission « plan de relance » annexée au Projet de Loi des Finances 2021, les investissements annoncés, concernant le secteur des Travaux Publics, étaient estimés à 3,5 Md€ en autorisations d'engagement (AE). Si cette somme marque un effort vis-à-vis des projets d'infrastructures, les montants inscrits pour 2021, en crédits de paiement (CP), s'élevaient seulement à 732 M€, soit 21% de l'investissement total prévu. Au global, pour 2021, le rapport entre les crédits réellement décaissés (CP) comparé aux engagements annoncés (AE) s'avère insuffisant pour susciter un véritable effet de relance de l'activité.

Graphique 1. Investissements relatifs aux travaux d'infrastructures pour 2021



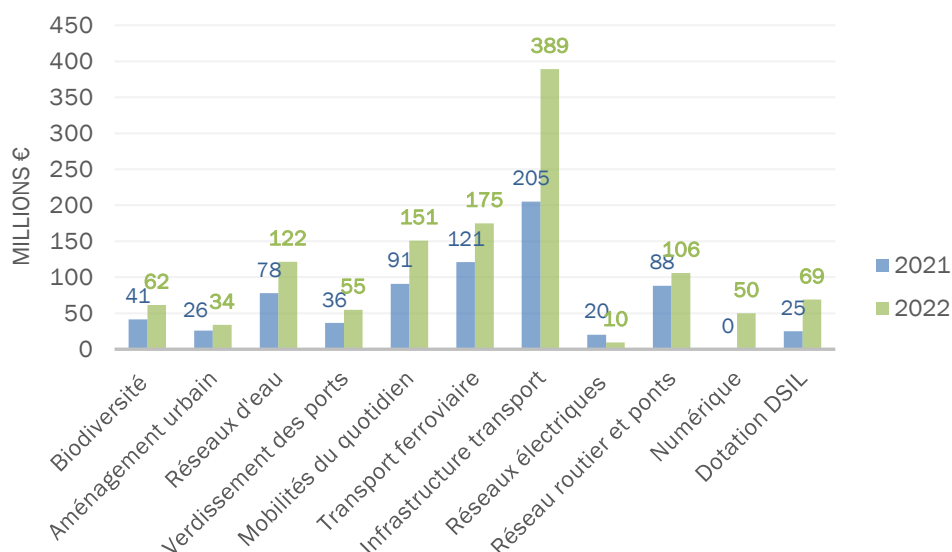
Source : estimations FNTP

Pour en savoir plus...

Retrouver les décryptages sur [la place des infrastructures dans le Plan de relance](#) et [l'effet attendu des mesures annoncées pour 2021](#)

Quel effet attendre pour 2022 ?

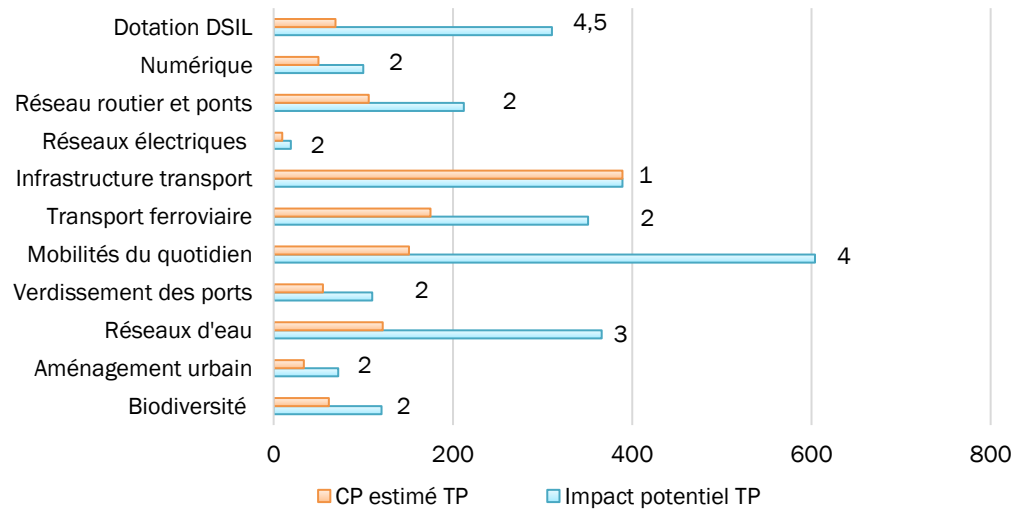
Les crédits de paiement relatifs aux infrastructures annoncés dans le Projet de Loi de Finances 2022, s'établissent à 1,2 Md€, soit une augmentation de +67% par rapport à 2021. Cette hausse de l'effort d'investissement est observée pour la quasi-totalité des domaines. S'agissant des infrastructures de transport, la somme prévue pour 2022 connaît une évolution importante, avec près de 390 M€ contre 205 M€ en 2021. Le soutien à l'investissement local à travers les dotations de soutien à l'investissement (DSIL exceptionnelle) enregistre une augmentation des crédits inscrits pour 2022 de l'ordre de +176%. Quant au numérique, et notamment la poursuite du plan THD, alors qu'aucune somme additionnelle n'a été décaissée en 2021, une enveloppe supplémentaire de 50 M€ de crédits relance est inscrite. Ces crédits doivent permettre une accélération du déploiement de la fibre optique, notamment dans les zones les plus isolées, pour tenir les objectifs de couverture de 100% du territoire à horizon 2025.

Graphique 2. Evolution des crédits de paiement estimés pour les Travaux Publics entre 2021 et 2022

Source : estimations FNTP

Une condition déterminante de l'ampleur de la relance économique reste l'appropriation des mesures annoncées par les collectivités locales. Celles-ci réalisent environ 70% de l'investissement public en France et sont aussi les principaux clients des entreprises de Travaux Publics. La territorialisation du plan de relance doit permettre d'accroître l'effet de levier des crédits annoncés, mais aussi de démultiplier dans tous les territoires à travers des initiatives de relance locales. Une estimation des effets de levier par domaine est présentée dans le graphique 3 (ci-dessous). A titre d'exemple, les projets en lien avec les mobilités du quotidien, ainsi que les mesures de soutien à l'investissement local ont un effet de levier de 4 et 4,5 respectivement.

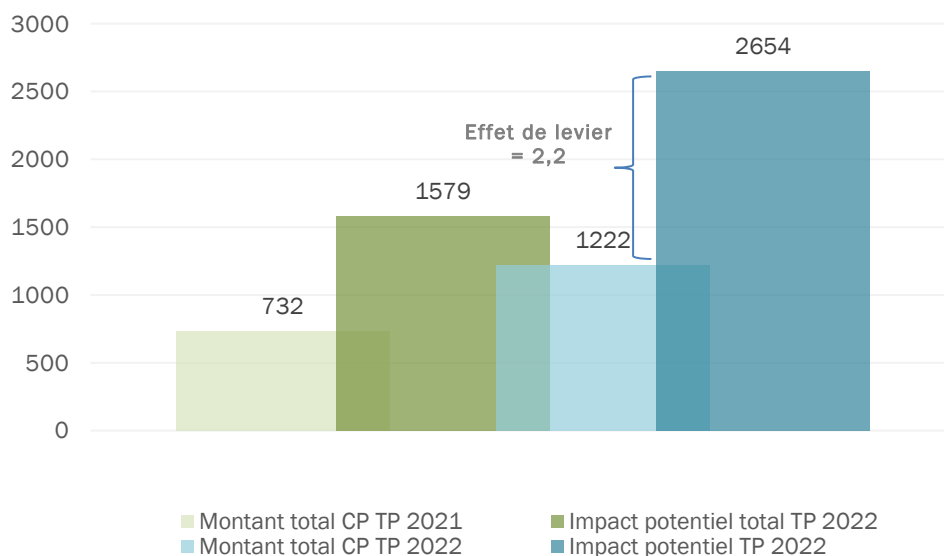
Graphique 3. Territorialisation du Plan de relance – Estimation des effets de levier en 2022



Source : estimations FNTP

En 2021, tous domaines confondus, l'impact potentiel des programmes annoncés dans la mission « plan de relance » du PLF, pour le secteur des Travaux Publics avait été estimé à environ 1,6 Md€ ([consulter le décryptage de 2020](#)), soit un effet de levier moyen de 2,2. En d'autres termes, chaque 1€ investi dans la relance, en faveur des projets d'infrastructure, engendre au total un investissement de 2,2€ en tenant compte des autres cofinanceurs. Pour 2022, compte tenu de la hausse des crédits de paiement de l'Etat, l'impact potentiel pour les Travaux Publics pourrait ainsi atteindre près de 2,7 Md€, soit 1,1 Md€ de plus qu'en 2021.

Graphique 5. Impact potentiel du plan de relance pour les Travaux Publics en 2021 et 2022



Source : estimations FNTP

CONCLUSION

Le secteur des Travaux Publics, à travers des infrastructures qu'il aménage, joue un rôle crucial dans la relance économique nécessaire pour sortir de la crise sanitaire. Les projets d'infrastructures s'inscrivent en outre au premier plan des mesures à déployer pour contribuer à la transition écologique de la France. Si l'effort d'investissement en faveur du secteur doit être surligné, il doit aussi être nuancé. D'une part, en 2021, seule une faible proportion des sommes annoncées a été réellement décaissée. D'autre part, l'impact potentiel généré par ces crédits dépend en grande partie de leur traduction rapide en projets, portés par des collectivités locales ou des opérateurs. Dès lors, l'impact de la relance en 2022 pourrait s'avérer d'une plus grande ampleur et cette impulsion économique, notamment en faveur des infrastructures nécessaires à la transition écologique, devra perdurer bien au-delà de 2022.

Valentina Langlois-Salazar
langloissalazarv@fntp.fr
01.44.13.32.22